

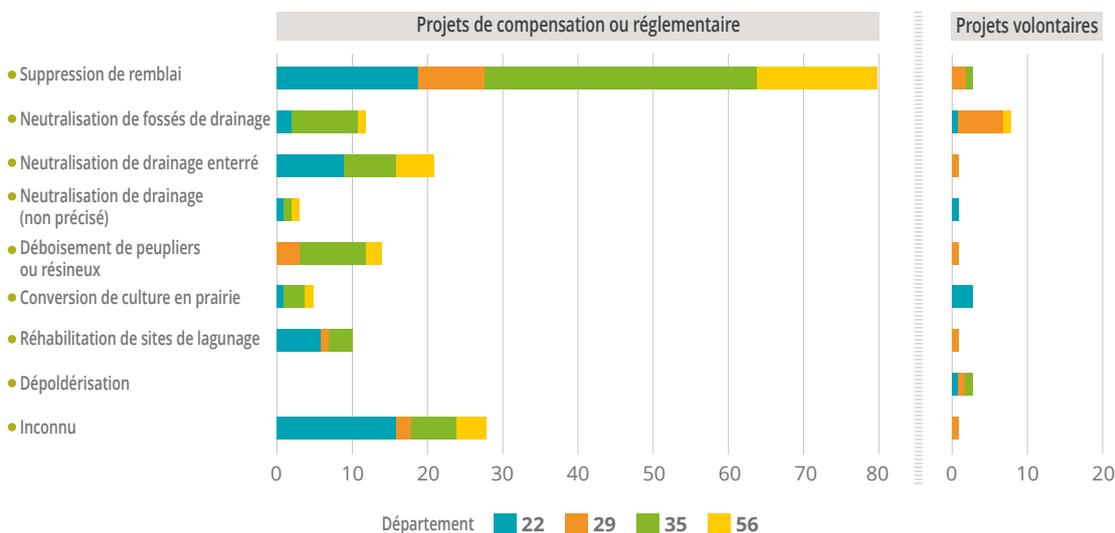
QUELLES PISTES POUR FAVORISER LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES EN BRETAGNE ?

3
4

Paradoxalement, alors que des zones humides en bon état sont un levier bien identifié par les scientifiques pour répondre à de nombreux enjeux régionaux (voir fiche 2), très peu de projets de restauration de zones humides se concrétisent en Bretagne.

- Pourquoi ce manque d'action ?
- Quelles pistes pour favoriser l'émergence de nouveaux projets ?

Restauration de la continuité
écologique d'un cours d'eau
et de la zone humide



Opérations de restauration des zones humides par type de travaux, réalisées entre 2004 et 2019, par département

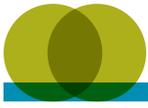
A titre indicatif, sur les 193 opérations de restauration de zone humide recensées en Bretagne entre 2004 et 2019, 88 % concernent des mesures compensatoires c'est-à-dire qu'elles viennent compenser la destruction de zones humides lors de la réalisation d'aménagements, et 2 % sont liées à des mises en demeure suite à des infractions constatées. Ainsi, sur les 462 bassins versants de masse d'eau de la région, seules 23 opérations de restauration recensées ont été réalisées de façon volontaire. Pourtant la protection et la restauration des zones humides sont encouragées dans de nombreux documents d'orientation et de planification*.

*Les documents d'orientation et de planification et les freins et leviers à la restauration des zones humides sont analysés dans le rapport «Zones humides de Bretagne – Etat des lieux des altérations, Enjeux de la restauration».

Consultez aussi :

- 1 ZONES HUMIDES DE BRETAGNE : DES MILIEUX FORTEMENT MODIFIÉS & DÉGRADÉS
- 2 POURQUOI PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ?
- 4 UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE AU SERVICE DE LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES





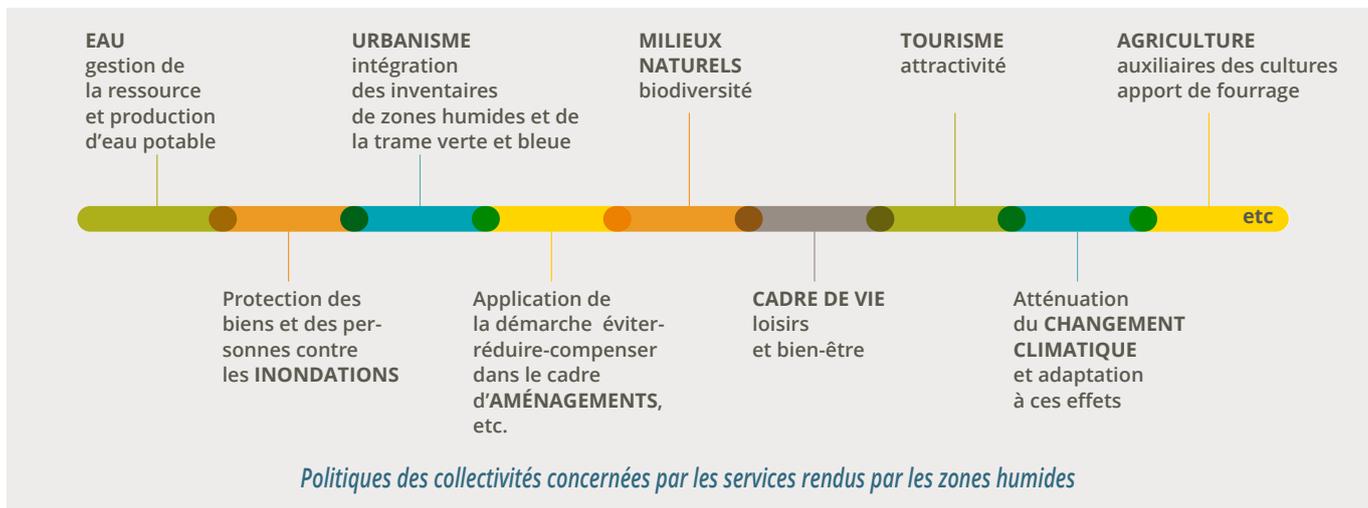
Co-construire les projets et mutualiser les moyens

1 · Prendre conscience des co-bénéfices de la restauration des zones humides

La restauration des zones humides apporte des co-bénéfices importants sur le territoire et améliorent le cadre de vie (voir fiche 2). De nombreuses compétences des collectivités sont concernées par ces effets positifs : gestion des milieux aquatiques (GEMA), protection contre les inondations (PI), sauvegarde de la biodiversité, urbanisme, tourisme, eaux pluviales... La multiplication des structures et des services concernés rend souvent peu visibles ces co-bénéfices (voir schéma ci-dessous).

Le cloisonnement des programmes d'actions par discipline (agricole, bocage, cours d'eau, zones humides, biodiversité...) limite également l'efficacité et la visibilité des actions menées.

La prise de conscience de ces bénéfices multiples et un travail concerté entre les différents services concernés des collectivités permettraient d'aller vers une **mutualisation des moyens** et l'optimisation des travaux de restauration sur les territoires. Par exemple, l'aménagement par une collectivité d'une zone humide dégradée peut, selon sa localisation, permettre une meilleure expansion des crues, limitant le risque d'inondation en aval. La zone restaurée aura des bénéfices sur la qualité de l'eau, à travers ses fonctions épuratrices et assurera à nouveau l'accueil d'une biodiversité spécifique à ces milieux. Cette zone naturelle restaurée pourra également contribuer à l'attractivité du paysage pour les riverains.



2 · Anticiper et accompagner les changements d'usages

La restauration d'une zone humide entraîne nécessairement un changement d'usage ou de pratique de gestion à l'échelle de la parcelle. Un des points de blocage principaux à l'émergence de travaux de restauration est un manque d'acceptation des actions en particulier sur les terres agricoles, où se situent la grande majorité des zones humides qui pourraient être restaurées. Ce blocage peut également exister lorsque le site concerné change radicalement de vocation, comme par exemple dans le cas de la suppression d'un plan d'eau.

Proposer des alternatives concrètes

En milieu rural, une transversalité plus forte entre conseillers agricoles et techniciens des milieux aquatiques est à rechercher par la mise en place d'échanges préalables et la proposition de solutions d'adaptation concrètes des pratiques suite aux projets de restauration. Ce sujet souffre malheureusement toujours d'un grand manque de retours

d'expériences et de références, rendant encore difficile l'anticipation du changement.

Le développement d'outils financiers comme les paiements pour services environnementaux (PSE) en cours d'expérimentation, et la promotion de pratiques issues de l'agroécologie sont des pistes qui aideront à lever certaines réticences mises en avant par la profession agricole et à écarter notamment la crainte d'une perte de revenus.

Prendre le temps du dialogue

Un programme d'action aura d'autant plus de chance d'aboutir s'il a été accompagné de dialogue avec les différentes parties prenantes. Or de nombreux techniciens des milieux aquatiques déplorent un **temps insuffisant disponible pour la sensibilisation et la concertation** avec les parties prenantes du territoire (élus, usagers, agriculteurs,

riverains) lors de l'élaboration des programmes d'actions. Ce temps, indispensable, doit pouvoir être anticipé et financé à hauteur des besoins réels. En complément, l'intégration des sciences économiques et sociales dans les diagnostics préalables à l'élaboration des plans d'actions serait une avancée, ainsi qu'une meilleure formation des techniciens au dialogue avec les acteurs du territoire.

Démontrer et faire connaître l'intérêt des zones humides et de leur restauration

Démontrer l'efficacité des actions de restauration mises en œuvre facilite l'émergence de nouveaux projets et la **démonstration locale** est la plus efficace. Pour cela, **les opérations de restauration doivent être**

évaluées aux différentes étapes du projet. Il est important de noter que la restauration d'un milieu naturel est un **processus souvent lent** et les résultats attendus peuvent apparaître après la fin des contrats de financement des actions. Les suivis nécessitent donc du temps et un budget qui doivent être anticipés lors de la programmation des actions et au-delà des premières années après travaux pour assurer une évaluation efficace des actions menées.

La mise en place d'information ou de parcours pédagogique sur les sites peut également permettre l'appropriation des projets par les acteurs du territoire de façon plus ludique.



Planifier pour mieux répondre aux enjeux du territoire

Du fait de la difficulté d'accès au foncier pour la mise en œuvre de la restauration, les projets sont le plus souvent réalisés en fonction des opportunités qui se présentent. Cependant, pour répondre à un enjeu spécifique, **les zones humides à restaurer doivent être choisies de façon stratégique selon leur typologie et leur localisation dans le**

bassin versant, car toutes ne jouent pas le même rôle dans le paysage. Une bonne planification est ainsi primordiale. On l'observe notamment dans le cadre de la compensation écologique, où la réalisation des travaux de restauration sur des sites choisis à l'opportunité, a pour conséquence des projets souvent sans grande cohérence écologique.

1 · Une méthode développée par le FMA pour identifier le niveau de dégradation des zones humides présentes sur un territoire

En amont de l'étude de la faisabilité foncière, se pose en la question de **l'identification des zones humides altérées qui pourraient être restaurées.** Le niveau de dégradation des zones humides apparaît dans peu d'inventaires et les zones ayant perdu leur caractère humide n'y figurent pas. Leur localisation n'est par ailleurs pas toujours évidente sur le terrain.

La méthode cartographique développée par le FMA ([voir fiche 4](#)), malgré ses limites liées aux données utilisées, facilite l'identification des secteurs stratégiques et des zones humides qui pourraient être restaurées, et ainsi le travail de planification. Un travail de terrain reste nécessaire pour affiner cette première approche.

2 · Inclure la restauration des zones humides dans une démarche globale sur le grand cycle de l'eau

La restauration de zones humides, à elle seule, ne peut résoudre les problèmes de qualité de l'eau, d'inondation ou d'étiages sévères. Elle n'est qu'**un des maillons agissant sur la régulation quantitative et qualitative de l'eau.** La restauration des zones humides doit ainsi s'inscrire dans une logique d'actions complémentaires pour rééquilibrer le grand cycle de l'eau en agissant à la fois sur les zones d'infiltration, d'exfiltration et de rétention de l'eau (restauration du bocage, infiltration des eaux de drainage, restauration des cours d'eau...) mais aussi sur les sources de pollution et de perturbation des milieux. Cette combinaison d'actions nécessite un travail de mise en commun entre acteurs du territoire (élus, techniciens, riverains, usagers). Elle ne peut être que bénéfique à l'ensemble des compartiments (sol, eau, biodiversité) et aboutir à l'amélioration générale du fonctionnement hydrologique, biogéochimique et biologique du bassin versant.

Cette approche globale permet également une meilleure lisibilité et acceptabilité des actions en :

- ▶ Impliquant les différents acteurs concernés,
- ▶ Demandant des efforts venant aussi bien du monde rural qu'urbain,
- ▶ Intégrant les notions de solidarité amont-aval.



Drainage enterré



Étang sur source

3 · Travailler sur des territoires hydrologiques cohérents

Le SDAGE Loire-Bretagne identifie les têtes de bassin versant, c'est-à-dire les bassins versants des petits cours d'eau et les zones de sources, comme des secteurs-clés pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ces petites surfaces hydrographiques semblent l'échelle idéale pour

mettre en œuvre des projets de territoire multidisciplinaires. Le travail d'identification et de caractérisation de ces espaces, demandé par le SDAGE, pourrait être l'occasion d'initier cette transversalité.



Des aides techniques et financières pour vous accompagner

La technicité des travaux de restauration et leur coût peuvent présenter un obstacle à leur mise en œuvre. Un accompagnement technique est disponible pour les porteurs de projets par l'intermédiaire de différents interlocuteurs selon la nature de l'aide recherchée.

Par ailleurs, et même si elles ne couvrent généralement pas la totalité des coûts, des aides sont disponibles à différents niveaux pour financer ces travaux, certaines pouvant être cumulées.



Comblement de fossés de drainage

Où s'adresser pour bénéficier d'un accompagnement technique

Les cellules d'assistance sur les milieux aquatiques des Départements (ASTER ou CAMAB)	Au service des collectivités et associations dans leurs études et actions de préservation des zones humides, ces cellules assurent un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement technique, administratif et financier.
Les porteurs des schémas d'aménagements et de gestion des eaux (SAGE)	Ils coordonnent et donnent les orientations générales pour l'utilisation, la valorisation et la protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques et humides.
Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les syndicats de bassins versants	Porteurs de la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) et/ou protection contre les inondations (PI), ils sont en charge de la gestion et la protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques et humides sur leurs territoires
L'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les DDTM	Ils peuvent être consultés pour leur expertise notamment sur les aspects réglementaires.
Le Forum des Marais Atlantiques	A travers le Réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne, il peut apporter un appui méthodologique et technique aux porteurs de projets.

Les aides disponibles pour la restauration de zones humides

L'AGENCE DE L'EAU	Apporte un appui financier aux structures impliquées dans la réalisation de ces actions selon les modalités d'aide définies dans son programme d'intervention (11 ^{ème} programme 2019-2024) et fonction du degré de priorité des actions envisagées
LA RÉGION	Finance la restauration des zones humides via les programmes pluriannuels de bassin versant, les contrats Nature ou les appels à projets continuités écologiques
LES DÉPARTEMENTS	Peuvent également accompagner les actions de restauration des zones humides via leurs dispositifs spécifiques
APPELS À PROJETS PONCTUELS	L'agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité et la DREAL lancent régulièrement des appels à projets sur des thèmes spécifiques pouvant concerner les zones humides. Les appels à projets sont relayés sur le site de l'Agence bretonne pour la biodiversité